

## Bras de fer entre l'ARCT et les sociétés du mobile au Burundi

PANA, 01 décembre 2010 Bujumbura, Burundi - Les trois grandes sociétés de téléphonie mobile au Burundi se sont coalisées, mercredi, contre une décision "unilatérale" de l'Agence de régulation et contrôle des télécommunications (ARCT, gouvernementale) leur enjoignant de céder, avant la fin de l'année 2010, une partie de leurs fréquences à de nouveaux opérateurs. Les branches internationales d'Africell et Leo (ancien TELECEL-Burundi) ainsi que l'Office national du mobile (ONAMOB, une branche de l'office national des télécommunications fixes) ont mis momentanément de côté leurs rivalités commerciales habituelles en organisant une conférence de presse conjointe pour signifier publiquement à l'ARCT le refus de céder sans compensations financières des fréquences aux nouveaux venus sur le marché local saturé des nouvelles technologies de l'information et la communication.

On compte actuellement six opérateurs du mobile et deux en attente sur un marché déjà saturé par plus d'un million d'abonnés et un chiffre d'affaires de quelques 50 milliards de francs burundais (près de 50 millions de dollars américains), a-t-on appris de source proche de l'ARCT. Le leader, Leo, revendique, à lui seul, 90% de l'ensemble des abonnés au mobile sur l'ensemble du territoire national où il est implanté depuis les années 1990. Dès après la ségrégation de Leo, Mme Félicité Niragira, l'ARCT demande de céder au moins deux mégahertz de la bande de fréquences et une telle injonction coûterait facilement à la société jusqu'à 32 millions de dollars américains. "Ces deux mégahertz configurés dans nos équipements depuis dix ans et ne peuvent être réaménagés que si l'ARCT accepte d'en payer le prix", a avisé la responsable de Leo. La réduction de la bande de fréquence entraînerait d'autres désagréments aux abonnés qui ne pourraient plus communiquer à l'aise comme avant, a-t-elle encore avancé. Les abonnés à la téléphonie mobile se plaignaient déjà de la saturation chronique des réseaux et du manque d'interconnexion sur fond de concurrence. Nombreux sont également les citoyens avisés qui se demandent sans cesse pour quelle raison les autorités d'agrément sur un marché du mobile restreint qui peut satisfaire un seul opérateur. On rappelle que la téléphonie mobile a néanmoins révolutionné les mœurs des populations au Burundi où le téléphone portable sonne aussi bien en ville que dans le village le plus reculé du pays. L'internet reste, par contre, le parent pauvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le pays où elles accusent encore un faible et disparate taux de pénétration. Par ailleurs, le projet de fibre optique opérationnel au Rwanda voisin, reste au stade de conception au Burundi et les principales sociétés du mobile en colère contre l'ARCT ont carrément menacé de se retirer de son financement si on touchait à leurs bandes de fréquences déjà installées.